



Conseil séparation associés

Par Franck86

Bonjour, je vous écris pour vous soumettre un problème en 2021. J'ai conclu un partenariat avec un investisseur étranger. Je suis propriétaire d'une parcelle de terrain 28 ha cette parcelle détient un Cd au nom de ma société compte je compte conclu le partenariat avec l'investisseur en question, compte-tenu du fait qu'il soit étranger, il m'a suggéré de rentrer dans mon capital social, et d'en être un actionnaire majoritaire à 51 % et moins à 49 %, cette proposition était dans le but de lui faciliter l'acquisition de la documentation pour réaliser une promotion immobilière. Vu qu'il n'était étranger et qu'il ne détenait aucun patrimoine en Côte d'Ivoire. Je n'y ai pas vu d'inconvénient, j'ai donc accepté, celui-ci est devenu actionnaire majoritaire dans ma société. Nous avons conclu un protocole d'accord stipulant tout ce que je viens de vous expliquer il était bien indiqué que cette entrée dans mon capital social était uniquement pour la réalisation du projet immobilier et qu'à la fin, nous décidions d'un commun accord de continuer ce partenariat avec 51 % et 49 % ou de nous tenir là et de me restituer toutes les parts de ma société au jour d'aujourd'hui je découvre que cet investisseur est en fait un arnaqueur de grand chemin qui utilise l'argent des souscripteurs dans le projet. À des fins personnelles. Il ne réalise pas les Maisons promises mais il dilapide des souscripteurs, je suis dans une impasse, je souhaite le retirer de mon capital social, mais je ne sais comment m'y prendre